

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2025

CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1652)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Alinéa 34, dernière phrase

Rédiger ainsi cette phrase :

Il tient compte des enjeux environnementaux dans l’aire d’activité de l’utilisateur et propose des modalités de préservation de l’environnement en cas d’utilisation de produits phytopharmaceutiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle de l’article L. 254-6-4 du code rural et de la pêche maritime.